



*Mairie de Toury*

5, place Suger - 28310 TOURY

Tél : 02 37 90 50 60

mairie@ville-toury.fr

[www.ville-toury.fr](http://www.ville-toury.fr)

## **MARCHÉ N° MTX2021-1201**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**FOURNITURE & INSTALLATION  
D'UN NOUVEAU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION  
AVEC DEPOSE DU SYSTEME EXISTANT**

**MARCHE DE TRAVAUX ET DE FOURNITURES**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)**

**DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :**

**LUNDI 17 JANVIER 2022 – 12H00**

**FOURNITURE & INSTALLATION  
D’UN NOUVEAU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION  
AVEC DEPOSE DU SYSTEME EXISTANT**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)**

**Marché public de travaux et de fournitures à procédure adaptée (M.A.P.A)**  
selon articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique

**SOMMAIRE**

Art. 1 <sup>er</sup> – Pouvoir adjudicateur .....	Page 3
Art. 2 – Procédure de passation de marché.....	Page 3
Art. 3 – Objet du marché.....	Page 3
Art. 4 – Conditions relatives au marché.....	Page 4
Art. 5 – Durée du marché.....	Page 5
Art. 6 – Contenu des propositions .....	Page 5
Art. 7 – Délai de validité des offres .....	Page 6
Art. 8 –Conditions d’envoi ou de remise des offres.....	Page 6
Art. 9 – Critères de sélection des candidatures et de jugement des offres.....	Page 8
Art. 10 – Renseignements complémentaires .....	Page 8
Art. 11 – Recours .....	Page 9

**ARTICLE 1<sup>er</sup> - POUVOIR ADJUDICATEUR****Commune de Toury**

M. Laurent LECLERCQ, son Maire

5 place Suger - 28310 TOURY (France) - Téléphone : 02.37.90.50.60

**ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHÉ**

Marché public de travaux et de fournitures à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

**ARTICLE 3 - OBJET DU MARCHÉ**

Le marché a pour objet la fourniture et l'installation d'un nouveau système de vidéoprotection sur la commune de Toury ainsi que la dépose du système existant.

Nomenclature communautaire :

45200000 Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

32323500-8 – Système de surveillance vidéo

**ARTICLE 4 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

**Personne chargée du suivi du marché :** La personne chargée du suivi de l'exécution du marché est le Directeur des Services de la commune de Toury.

**Décomposition en lots ou en tranches :** Le marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle. Le présent marché est composé d'un lot unique.

**TRANCHE FERME :**

- Dépose du système de vidéo-protection existant,
- Fourniture et pose de caméras et matériels (sur la base indicative de l'article 7 du CCTP). Tel que porté dans le B.P.U., il est possible pour le candidat de proposer des variantes en moins-value ou en plus-values (hors travaux de génie civil) afin de proposer le système le plus performant possible. Le pouvoir adjudicateur est favorable, à condition que cela soit strictement motivé, au retrait ou à l'ajout de sites.
- Acheminement des données de vidéo-protection entre les caméras et le local de vidéo-protection,
- Fourniture et pose d'un système de stockage et de lectures des données,
- Montage des dossiers administratifs sécurisant le nouveau système de vidéo-protection,
- Contrat de maintenance préventive du parc de vidéo-protection.
- Une variante obligatoire relative aux travaux de génie civil est rattachée à la tranche ferme (cf article ... du CCTP)

Le pouvoir adjudicateur veut une installation et mise en œuvre opérationnelle du nouveau système de vidéo-protection au plus tard, le 30 juin 2022.

**TRANCHE OPTIONNELLE :**

- Fourniture et pose de caméras et matériels, génie civil compris (sur la base indicative de l'article 3 du CCTP). Tel que porté dans le B.P.U., il est possible pour le candidat de proposer des variantes en moins-value ou en plus-values afin de proposer le système le plus performant possible. Le pouvoir adjudicateur est favorable, à condition que cela soit strictement motivé, au retrait ou à l'ajout de sites.
- Acheminement des données de vidéo-protection entre les caméras et le local de vidéo-protection.

**Variantes / options :** Les variantes sont autorisées dont une obligatoire sur la tranche ferme, au niveau des travaux de génie civil.

**Forme de l'attributaire du marché :** Entreprise unique ou groupement d'entreprises (aucune forme de groupement n'est imposée).

**Contenu du dossier de consultation :** Le présent dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) comprend :

1. Le présent Règlement de Consultation (R.C.),
2. L'Acte d'engagement (A.E.),
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
5. Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.).

**Envoi du dossier de consultation :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plate-forme d'achat public dématérialisée de la collectivité [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) et consultable sur le site internet de la commune [www.ville-toury.fr](http://www.ville-toury.fr)

#### **Modifications de détail au dossier de consultation**

La commune de de Toury se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de contestation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **Modalités essentielles de financement et de paiement**

##### ○ MODALITES DE FINANCEMENT

Le présent marché est financé sur fonds propres, sur les crédits ouverts au budget principal et les subventions sollicitées auprès de partenaires institutionnels.

##### ○ MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de règlement des prestations s'opèreront selon les règles de la comptabilité publique et celles prévues par les textes en vigueur régissant l'achat public (Code de la Commande Publique et décret n° 2018-1075) et par mandat administratif suivi d'un virement.

- Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture, notamment via « sous Chorus Pro »,
- Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour calendaire du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.
- Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Public des VILLAGES VOVEENS (9 rue Paul Deschanel – Voves – 28150 LES VILLAGES VOVEENS)
- La forme du prix : les prix sont fermes
- Avance : il n'est pas prévu d'avance

#### **ARTICLE 5 - DUREE DU MARCHÉ**

Le marché est passé pour la dépose du système existant, pour la fourniture et l'installation du nouveau dispositif de vidéoprotection à réaliser au plus tard le 30 juin 2022.

**ARTICLE 6 - CONTENU DES PROPOSITIONS**

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et en euros. Chaque candidat aura à produire dans la même enveloppe un dossier complet comprenant les pièces suivantes.

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

✓ **Article 6-1 : Le dossier de candidature**

En application de l'article R. 2143-11 du Code de la Commande Publique fixant la liste de renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, devra contenir toutes les pièces datées et signées suivantes :

➤ **Situation juridique**

- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner aux marchés publics visés à l'article L. 2141-2 du Code de la Commande Publique.

➤ **Capacité économique et financière**

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
- La preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

➤ **Capacité technique**

- Une liste des principales prestations effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Un descriptif de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chacun de ces opérateurs les mêmes documents que ceux qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un sous-traitant. Dans ce cas, il justifie des capacités de son sous-traitant et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (contrat de sous-traitance occulté de toute mention qui n'aurait pas à être transmise au stade des candidatures notamment le prix, ou un engagement écrit du sous-traitant).

En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement justifie de ses capacités professionnelles, techniques et financières dans les conditions exposées ci-dessous (ou imprimé DC2).

Les candidats sont informés que la non production d'un document obligatoire visé dans la liste ci-dessus aura pour conséquence la non-recevabilité de la candidature.

✓ **Article 6-2 : L'offre**

L'enveloppe contiendra au niveau de l'offre toutes les **pièces datées** par la personne habilitée qui suivent :

- **L'Acte d'Engagement :**  
L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par la demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement pour le sous-traitant désigné au marché (*imprimé DC 4*).  
Qu'un sous-traitant soit désigné ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter, et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),**
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**
- **Le Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U.) et les annexes numérotées**
- **Un mémoire technique personnalisé :**
  1. précisant les moyens humains et techniques mis en œuvre dans le cadre du marché. Une présentation des différents équipements sera appréciée en photographies et fiches techniques,
  2. intégrant les différentes annexes affichées dans la D.P.G.F. (B.P.U) lorsque le candidat s'inscrit dans une logique de variante,
  3. affichant le calendrier de mise en œuvre et d'intervention opérationnelle,
  4. joignant l'attestation visée à l'article 10-2 du présent RC,
  5. conseillant la collectivité sur le système de transmission le plus approprié (ex : boucle locale cryptée ou filaire). Sur ce point, le soumissionnaire pourra répercuter financièrement sa proposition dans la D.P.G.F., à la ligne : « **VARIANTE PROPOSÉE EN MOINS-VALUE OU PLUS-VALUE, HORS TRAVAUX DE GENIE CIVIL, PAR LE CANDIDAT DANS SON OFFRE (justifiée en annexe S-44, en tranche ferme et S-56 en tranche optionnelle)** »

Conformément à l'article R. 2152 du Code de la Commande Publique, l'acheteur en phase de vérification des offres - permettant d'une part de constater la réception hors délais des candidatures et des offres, d'autre part de déterminer si les offres sont régulières, acceptables ou appropriées -, autorisera uniquement pour les offres jugées irrégulières demander aux soumissionnaires de régulariser leur offre dans un délai de 6 jours, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

**REMARQUE :** La non-production de ces documents entraînera automatiquement le rejet de l'offre et par conséquent, l'élimination du candidat.

## **ARTICLE 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **ARTICLE 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les candidatures et offres doivent être transmises obligatoirement :

- **par voie dématérialisée**, sur la plate-forme d'achat, mentionnée à l'article 4 du présent règlement de consultation via le profil acheteur de la collectivité : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) avec pour objet : Marché n° MTX2021-1201

Une fois déposée, aucune offre ne peut être retirée ou modifiée ; mais le candidat peut, suivant la même procédure, faire un additif à son offre avant la date limite de réception des offres fixée par le présent règlement de la consultation.

- Virus : Il est ici rappelé, qu'il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.
- Structure de l'enveloppe électronique et fichiers et/ou dossiers à insérer  
D'une façon générale, il est conseillé de numéroter les fichiers par ordre logique de présentation et en utilisant systématiquement deux chiffres (ex. : 01, 02, 03 ...). Les fichiers et/ou les dossiers sont à insérer dans la structure d'enveloppe telle que prévue par l'Acheteur.
- Horodatage : L'horodatage du dépôt est réalisé au moment où le dernier octet constitutif de votre réponse est réceptionné par le Profil d'Acheteur. Il est ainsi conseillé de débiter le transfert suffisamment longtemps avant l'heure limite de dépôt et de prendre en compte le volume à transmettre ainsi que le débit de votre connexion Internet.
- Copie de sauvegarde  
Il est ici rappelé, que les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (CD, DVD ...). Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible « Copie de sauvegarde ».

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

**La date limite de réception des offres est fixée au 17 janvier 2022, 12h.**

**Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.**

Le pouvoir adjudicateur appliquera en tout état de cause l'article R. 2151-6 du Code de la Commande Publique : le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

## **ARTICLE 9 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES**

La sélection des candidats sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6, et L. 2142 du Code de la Commande Publique. Lors de l'ouverture des plis, ne seront pas admises les candidatures qui ne seront pas recevables en application de l'article L. 2141 ; (notamment garanties techniques et financières insuffisantes, interdiction de soumissionner, etc.).

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- <b>Prix de la prestation</b>	<b>50 %</b>
- <b>Valeur technique à l'appui du mémoire</b>	<b>40 %</b>
- <b>Délai d'exécution</b>	<b>10 %</b>

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats notamment sous la forme d'une audition des candidats, en Mairie de Toury, dans la semaine 3 de l'année 2022.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les documents suivants :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations et contributions sociales et datant de moins de six mois ;
- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
- Un Kbis datant de moins de trois mois ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- L'attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle ;
- Le RIB.

## ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### ✓ **Article 10-1 : Demande de renseignements**

Conformément à l'article R. 2132-6 du Code de la Commande Publique, les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques 6 (six) jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Commune de Toury  
5 place Suger  
28310 TOURY  
Tél. : 02.37.90.50.60  
E-mail : [mairie@ville-toury.fr](mailto:mairie@ville-toury.fr)

### ✓ **Article 10-2 : Visite du site / des emplacements :**

La visite du site ([local de vidéo-protection](#)) et des emplacements projetés des caméras est obligatoire. Elle devra avoir lieu **avant le 10 janvier 2022**.

Les candidats devront prendre rendez-vous soit par téléphone au 02.37.90.50.60, soit par mail ([mairie@ville-toury.fr](mailto:mairie@ville-toury.fr)) au moins 72 heures avant la date prévue.

A l'issue, une attestation sera délivrée par l'administration. Ce document sera joint à l'offre des candidats.

**Pour établir son offre, le candidat doit avoir contrôlé toutes les indications du dossier et avoir visité les différents sites.**

Le titulaire ne pourra invoquer, après notification du marché, sa méconnaissance de telle ou telle caractéristique des lieux, pour réclamer des suppléments au montant de sa soumission ou pour justifier un mauvais fonctionnement.

Toute réclamation pour l'un ou l'autre de ces motifs ne pourra pas être acceptée après la notification du marché. Il est donc nécessaire de le signaler à la remise des offres.

## ARTICLE 11 – RECOURS

Compétence juridictionnelle pour toute contestation de la procédure :

Tribunal Administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS Cedex 1

Tél : 02.38.77.59.00 – courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)